

Congé du bailleur en vue de reprendre le logement pour habiter

Pour les baux conclus à compter du 27 mars 2014

Modèle de lettre donné à titre indicatif, destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL du Tarn.

Référence :

Article 15 de la loi du 6/7/89

Coordonnées du bailleur

Coordonnées du locataire

A

Le

Lettre recommandée avec accusé réception

Objet :

Congé pour reprise

Madame, Monsieur,

Votre bail concernant le logement situé conclu le..... prend fin le

Conformément à l'article 15 de la loi du 6/7/1989, nous vous donnons, par la présente lettre, congé du logement.

Ce congé est motivé par la reprise du logement à titre de résidence principale :

pour moi-même, M.....demeurant.....

ou

pour le bénéficiaire ci après désigné : (nom, prénom, adresse actuelle du bénéficiaire de la reprise, nature du lien existant entre le bailleur et le bénéficiaire) :(*)
(justifier du caractère réel et sérieux de la décision de reprise du logement).

Le bail prendra donc fin le....., date à laquelle les lieux devront être libérés.

Vous pouvez quitter les lieux avant cette échéance si vous le souhaitez et sans préavis. Vous ne serez alors redevable du loyer et des charges que pour le temps où vous aurez réellement occupé le logement.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre toutes dispositions afin de trouver un autre logement et de le restituer en bon état de propreté, de réparations locatives et conforme à l'état des lieux d'entrée dressé le.....

.../...

(*) Conjoint, partenaire lié par un PACS, ou concubin notoire vivant depuis au moins un an dans le logement, ascendants, descendants, ou ceux du conjoint ou ceux du partenaire pacsés.

Congé du bailleur en vue de reprendre le logement pour habiter

Pour les baux conclus à compter du 27 mars 2014

Modèle de lettre donné à titre indicatif, destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL du Tarn.

Nous vous proposons d'établir l'état des lieux de sortie dès que vos meubles auront été déménagés du logement, soit au plus tard à la fin du bail, le..... .

Nous vous serions reconnaissant(e) de bien vouloir nous faire savoir si la date proposée pour l'état des lieux vous convient ou de nous en proposer une autre, dans le cas où vous souhaiteriez libérer les lieux de façon anticipée.

Nous vous restituerons le dépôt de garantie au plus tard dans le délai d'un mois après la remise des clés, conformément à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989, si aucune dégradation locative n'est constatée.

Restant à votre disposition et dans l'attente de vos éventuelles propositions pour une date d'état des lieux et de remise des clefs

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Si le bail a été signé par plusieurs locataires, chacun doit être destinataire du congé.

Le bailleur doit adresser un congé par titulaire du bail (ex : un courrier par locataire ou titulaire d'un PACS).

Si les locataires sont mariés, deux courriers doivent être envoyés, l'un à l'époux, l'autre à l'épouse.

ATTENTION : Ces dispositions ne sont pas applicables aux autres intervenants entre parent jusqu'au 3^{ème} degré inclus, sous la condition que l'acquéreur y habite au moins 2 ans.
